



Tanger : طنجة : 10 FEV. 2017
N°/DAF/AUT

0262

Décision

Le Directeur l'Agence Urbaine de Tanger :

- Vu le Dahir portant loi n°1.93.51 du 22 rabia I 1414 (10 septembre 1993) instituant les Agences Urbaines ;
- Vu le Décret n° 2-94-334 du 18 Châabane 1415 (20 Janvier 1995) relatif à l'Agence Urbaine de Tanger ;
- Vu le Décret n° 2-14-448 du 14Châabane 1435 (12 Juin2014) relatif à la nomination de Mr Mohammed BELBACHIR, en tant que Directeur de l'Agence Urbaine de Tanger ;
- Vu le Règlement Provisoire portant Statut de l'Agence Urbaine de Tanger ;
- Vu la circulaire de Monsieur le Chef du Gouvernement N°07/2013 du 29 Avril 2013 relative aux procédures de nomination aux postes de responsabilité au sein des établissements et entreprises publics ;
- Vu l'Organisation Structurelle de l'Agence Urbaine de Tanger ;
- Vu le Manuel des Procédures Administratives et Organisationnelles des Agences Urbaines;
- Vu les Fiches de postes jointes aux avis de candidature ;
- Vu la nécessité de service.

DECIDE

Article 1: L'Agence Urbaine de Tanger lance un appel à candidature pour occuper les postes de responsabilités suivants :

- **Chef de la Division des Affaires Foncières.**
- **Chef de la Division des Affaires Juridiques.**
- **Chef du Service d'Infrastructures et d'Aménagements.**
- **Chef du Service de Topographie et des Acquisitions.**
- **Chef du Service des Grands Projets.**
- **Chef du Service de Système d'Information Géographique (S.I.G).**
- **Chef du Service des Archives et de la Documentation.**



Article 2: Les missions relatives aux postes à pourvoir, les conditions requises pour occuper chaque poste ainsi que les pièces constitutives du dossier de candidature sont précisées dans les avis d'appels à candidature en annexes.

Article 3: Les candidats retenus seront convoqués pour un entretien devant une commission désignée par le Directeur de l'Agence Urbaine de Tanger.

Article 4: Les dossiers de candidature doivent être déposés à la Division Administrative de l'Agence Urbaine de Tanger ou envoyés par courrier postal à son siège sis à : **53 rue Abou Alaa EL Maari, 90000 BP 1164 Tanger**, sous pli fermé au plus tard le **15 Mars 2017 à 16h30 mn**, délai de rigueur.

Article 6: Cette décision sera publiée aux sites web suivants :

- www.service-public.ma
- www.emploi-public.ma
- www.aut.gov.ma

Le Directeur de l'Agence Urbaine
de Tanger
Mohammed BELBACHIR

